



C'est la nouvelle partie du Manoir L'Émeraude qui a été anéantie par l'incendie. La paroi coupe-feu a protégé l'ancienne partie dans laquelle se trouvaient les résidents.



Un exemple du degré de danger que les pompiers doivent affronter régulièrement dans l'accomplissement de leurs tâches.



Les pompiers ont travaillé d'arrache pied pour maîtriser l'incendie et éviter qu'il ne se propage.

Une résidante raconte...

« Il était peut-être 7h15 ce dimanche matin là, je finissais de déjeuner me raconte, M^{me} Desfossé ancienne résidante du manoir L'Émeraude. « Tout était comme d'habitude, je placotais avec mon voisin de table. Tout à coup, j'ai entendu M. Lemyre, résidant, crier: - Le feu est pris tout le tour de la maison, sortez, sortez. »

« Ensuite un autre résidant, Richard je crois, a déclenché l'alarme. Le bruit était vraiment très fort, il faisait peur. » C'est alors que M^{me} Desfossé, elle-même aux prises avec un problème de mobilité réduite, se dirige en marchette vers la chambre de son amie. « Mon amie s'était recouchée après le déjeuner, elle était donc dans une autre section du manoir. Elle n'a plus de jambes à cause d'un problème de diabète, je m'inquiétais qu'elle ne soit pas capable de sortir toute seule. Arrivée à sa chambre, je lui ai dit qu'elle devait sortir. En quelques secondes, elle était derrière moi et nous sommes allées à l'extérieur. »

Elles sont sorties, en petites jaquettes et robes de chambre, alors que le mercure indiquait moins 20^o degrés. « Il faisait froid en pantoufles dans la neige, j'ai descendu la côte, puis je me suis demandée: tu t'en vas où? Comment vas-tu t'y rendre? C'est à ce moment que j'ai vu le camion de mon fils arriver. Il avait vu la fumée de chez lui. Je me suis dit: c'est Michel, je suis sauvée! ».

Après avoir raconté son histoire, M^{me} Desfossé invite M. Mitchell également ancien résidant de l'Émeraude, relogé à la résidence Lajeunesse de Saint-Jérôme, de se

joindre à notre conversation. M^{me} Defossé et M. Mitchell ont commenté sur le calme qui régnait au cours de l'incendie. Après quelques minutes, M. Mitchell dit ne plus pouvoir en parler, parce que ça le dérange beaucoup.

Lorsque, quelques minutes plus tard, la sonnette a retenti au cours de l'entrevue, M. Mitchell a sursauté et M^{me} Desfossé a poussé un cri. De toute évidence, l'incendie a laissé des traces. Arrive, M^{me} Anne-Marie Huot ancienne préposée à l'Émeraude avec M. Beaulieu pour visiter les lieux. Les retrouvailles sont joyeuses, M^{me} Huot semble être bien aimée de tous. La conversation revient à l'incendie et elle dit la voix tremblante d'émotion: « Moi j'ai perdu ma famille avec cet incendie-là, ça faisait 10 ans que je m'occupais de ma gang ». Il fallait la voir nouer le foulard de M. Beaulieu



M. Gérard Beaulieu, M^{me} Anne-Marie Huot, M. Richard Mitchell, M^{me} Jeanne Desfossés, s'offrent de mini-retrouvailles dans leur nouvelle résidence.

pour comprendre à quel point elle aimait ce qu'elle y faisait.

Avant de partir, M^{me} Desfossé me confie souhaiter qu'un jour, dans un avenir rapproché, on puisse réunir tous les anciens résidents de l'Émeraude pour une fête retrou-

vaillles. Mis au courant de ceci, M. Gilles Robert, député de Prévost, s'est dit prêt à vouloir faire un geste en ce sens. Peut-être pourrions-nous tous ensemble mettre la main à la pâte et aider à réaliser ce rêve? C'est à suivre...



RENOIT ETHIER DD

Denturologiste

**FABRICATION ET RÉPARATION DE
PROTHÈSES DENTAIRES AMOVIBLES**

- Prothèse esthétique
- Base molle
- Prothèse partielles, vitalium
- Prothèses sur implants

17 ans d'expérience
1282, des Cyprès
Domaine Laurentien, Prévost

450 565-4311

Atelier Petits Moteurs Prévost




Réparation • Vente • Service
de toutes marques

Normand Paradis
Propriétaire

2638, boul. Labelle, Prévost (Québec) J0R 1T0
Tél.: 450.224.7033 • Fax: 450.224.8770

Location d'outils Pays d'en Haut

Résidentiel • Commercial



Normand Paradis

2638, boul. Labelle, Prévost (Québec) J0R 1T0
Tél.: 450.224.7033 • Fax: 450.224.8770

Expertise • Service • Conseil



M^e Paul Germain

notaire
et conseiller
juridique

**861, de l'École
Prévost Qc
J0R 1T0**

**Tél. : 224-5080
Téloc. : 224-8511**



Le testament évolutif (suite et fin)

Lors de ma dernière chronique, je vous ai suggéré des critères pour choisir le liquidateur (l'exécuteur testamentaire) de votre succession.

Si vous avez des enfants mineurs, il est fort possible que dans quelques années, lorsqu'ils seront majeurs, vous vouliez modifier votre testament pour remplacer les personnes que vous avez nommées par un ou plusieurs de vos enfants.

Les raisons seront fort simples: les liquidateurs auront vieilli ou encore ils pourraient ne plus être en relation avec vous, ou tout simplement les enfants étant les principaux intéressés par la succession, l'un d'eux ne serait-il pas le meilleur choix au poste de liquidateur? De plus, ce sont normalement nos enfants qui connaissent le mieux nos affaires et donc qui sont les plus aptes à régler notre succession.

Régulièrement, plusieurs clients d'un certain âge viennent au bureau modifier leur testament pour faire inscrire un ou plusieurs de leurs enfants comme liquidateur de leur succession en remplacement d'un frère ou d'une belle-sœur qui avait été nommé précédemment à cette tâche. Ils doivent alors payer pour un codicille (une modification de testament) et parfois refaire leur testament au complet.

Dans certains cas, le testament n'a pas été changé. Lors du décès, les liquidateurs nommés au testament peuvent être introuvables. Ils peuvent vouloir démissionner ce qui occasionne des frais et des délais. Ils peuvent aussi ne pas vouloir démissionner. Je me rappelle du cas d'un mononcle de 77 ans qui voulait montrer à ses nièces de 40 ans comment régler la succession de leurs parents.

Pourtant, lors de la rédaction initiale du testament, il aurait été facile de prévoir, par exemple, que l'aîné des enfants deviendra automatiquement liquidateur en remplacement des autres liquidateurs (à l'exception du conjoint-liquidateur) à 18, 21 ou 25 ans.

La question de savoir à quel âge, votre enfant deviendra liquidateur dépend de vous. Cependant, notre expérience dans le règlement de succession, nous a démontré, que la tâche de liquidateur peut être lourde à porter pour un enfant dans la jeune vingtaine, qui poursuit ses études, travaille à temps partiel et qui doit en plus voir au bon cheminement du règlement de la succession de ses parents. Vingt-cinq ans nous apparaît comme l'âge idéal. Entretemps, les liquidateurs que vous avez nommés en premier lieu (la belle-sœur, le frère ou le grand ami, par exemple) joueront leur rôle.

Notre étude a pris le virage des testaments évolutifs depuis quelques années et nos clients sont très satisfaits de cette approche. L'idée n'est pas de tout prévoir, mais de rédiger le testament pour qu'il évolue avec vous et votre famille.